

Message no 136 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Route de Montreux, du rond-point des Bains à son intersection avec la Route de la Péralla – Remplacement d'une conduite – Crédit d'investissement de 170 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 136 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 170 000 francs destiné au remplacement de la conduite d'adduction d'eau, à la route de Montreux, du rond-point des Bains à son intersection avec la route de la Péralla.

But de la dépense

Le 12 décembre 2018, le Conseil général acceptait un crédit d'investissement concernant l'extension du réseau d'eau à la route de Montreux, secteur Migros – Pont des Granges (intersection avec la route de la Péralla). Ces travaux débuteront au printemps 2021. (cf. annexe: Plan de situation: tracé en vert)

Le 3 juin 2020, le Conseil général acceptait également un crédit d'investissement pour la réfection du mur de soutènement de la ruelle du Pont.

Afin d'être efficient et de profiter des travaux de génie civil dans ce secteur étroit, il est prévu de changer la totalité de la vieille conduite en fonte qui traverse le pont des Granges (cf. annexe: Plan de situation: tracé en rouge).

Le projet prévoit de remplacer la conduite en fonte ductile (FD) DN 200 mm par une conduite PE DE 250 mm entre le rond-point des Bains et la croisée de la Péralla, avant la pose du tapis phono-absorbant sur la route de Montreux, programmée en automne 2021.

Plan de financement

Rubrique comptable 2021.136.700/5010.00 – qui annule et remplace le crédit d'investissement d'intention sous rubrique 2020.991.700/5010.00

Coût total estimé à charge de la Commune **Fr. 170'000.00**

A la charge du budget des investissements 2021.
Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022

Intérêts passifs	2% de Fr.	170'000.00	Fr.	3'400.00
Amortissement	4% de Fr.	170'000.00	Fr.	6'800.00
Total			Fr.	10'200.00

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 170 000 francs destiné au remplacement d'une conduite à la route de Montreux, du rond-point des Bains à son intersection avec la route de la Péralla.

Châtel-St-Denis, février 2021

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté
Plan de situation

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 136 du Conseil communal, du 9 février 2021;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 170 000 francs destiné au remplacement d'une conduite à la route de Montreux, sur sa section s'étendant du rond-point des Bains à son intersection avec la route de la Péralla.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire, qui sera amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

Remplacement conduite route de Montreux - giratoire des Bains

Message ... du Conseil général du 21 mars 2021 - Plan annexe



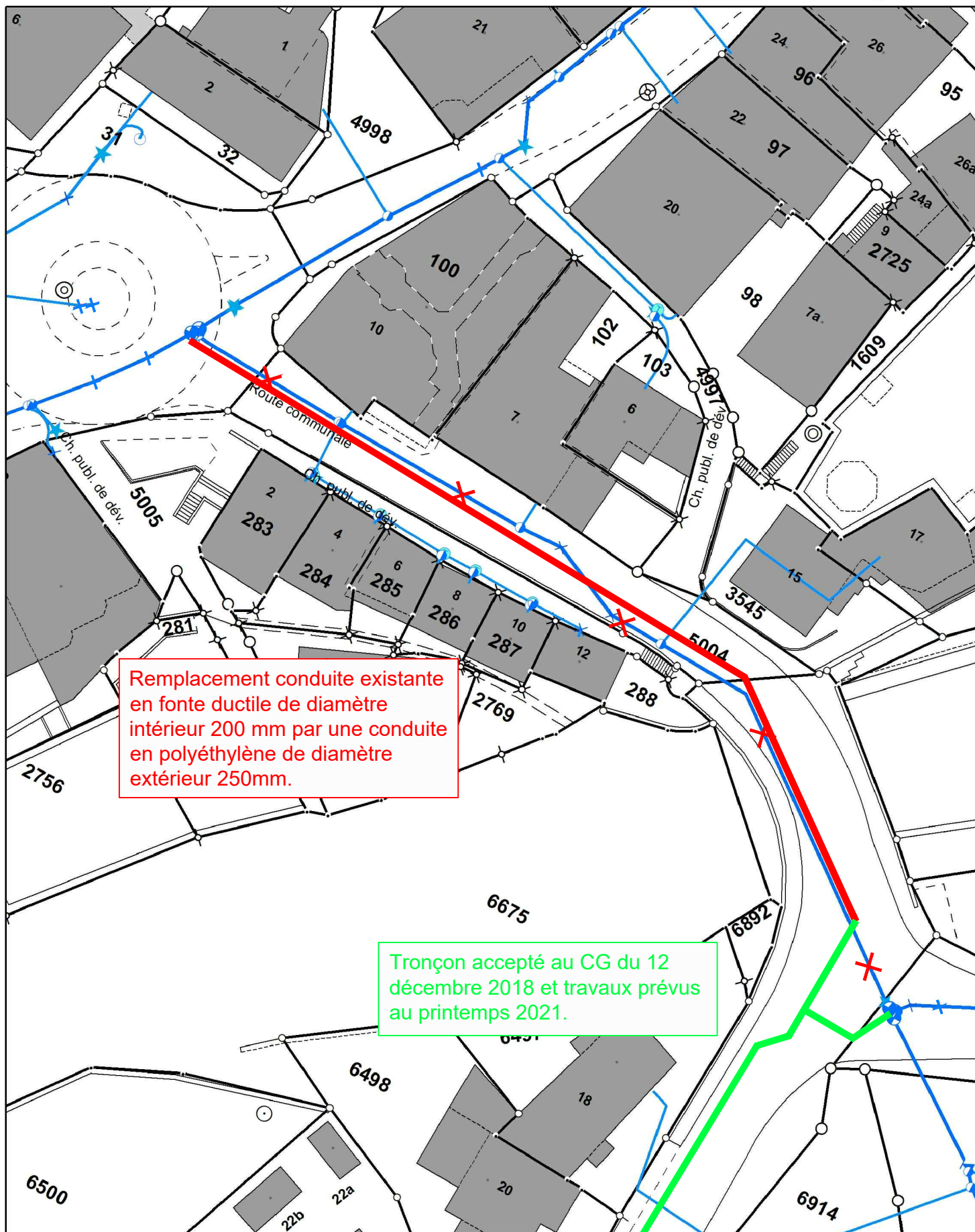
28.01.2021

Commune de Châtel-St-Denis © 2021

1:500

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Remplacement conduite existante en fonte ductile de diamètre intérieur 200 mm par une conduite en polyéthylène de diamètre extérieur 250mm.

Tronçon accepté au CG du 12 décembre 2018 et travaux prévus au printemps 2021.